

Lyon, le 25 juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Expérimentation de la semaine « en 4 jours » : la Métropole de Lyon pérennise le dispositif

Après avoir mené depuis le 1^{er} septembre 2023 l'expérimentation de la semaine « en 4 jours », la Métropole de Lyon a évalué cette organisation au bout de six mois auprès d'un large panel de ses agents. Qu'ils soient expérimentateurs, managers ou collègues directs des expérimentateurs, près de 93% des agents sont favorables à la pérennisation du dispositif à partir du 1^{er} septembre 2024. Cette généralisation vient d'être votée à l'occasion du conseil métropolitain.

« Après près d'un an d'expérimentation, la Métropole de Lyon est fière de proposer la semaine « en 4 jours » à l'ensemble des agents qui le souhaitent, dans la mesure où ils sont éligibles au dispositif et ont l'accord de leur supérieur hiérarchique. L'enquête menée prouve que cette nouvelle organisation de travail a amélioré la qualité de vie personnelle et professionnelle de nos agents. Je suis également fière que ce dispositif ait permis de favoriser une plus grande égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, en donnant la possibilité aux agents à temps partiel - à 90 % des femmes - dans notre collectivité de repasser à temps plein et voir revenir leur salaire et leur cotisation retraite à 100% » Zémorda Khelifi, vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée aux Ressources humaines.

Au total, ce sont près de 1 100 agents, dont 300 agents expérimentateurs qui ont été sollicités pour cette enquête interne et qui ont permis d'identifier quatre grands enseignements :

- **la semaine « en 4 jours » n'a pas d'impact sur la continuité et la qualité du service public.** Pour 84% des agents, le dispositif n'a pas eu d'impact sur la qualité du service public et 78% estiment qu'il n'y a pas eu d'impact sur la continuité de celui-ci.

- **le dispositif concourt à l'attractivité de la Métropole.** Les managers de collectifs expérimentateurs indiquent que l'expérimentation a été évoquée dans 72 % des entretiens de recrutement menés sur les derniers mois et 11 % précisent que l'expérimentation a vraiment pesé dans la décision des candidats d'accepter le poste.

- cette organisation du temps de travail est globalement considérée comme **attrayante pour les agents à temps partiels et très appréciée des anciens temps partiels qui expérimentent.** 84% des agents estiment que l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle s'est amélioré et 75% d'entre eux estiment mieux profiter de leur temps libre qu'avant.

- **la semaine en 4 jours a des bénéfices sur la qualité de vie.** 87,2 % des expérimentateurs indiquent un effet bénéfique sur leur bien-être, 43% estiment leur niveau de stress en baisse et près de 60% notent une baisse de leur niveau de fatigue.

Contact presse - Métropole de Lyon :

Magali DESONGINS

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90

Une généralisation en deux phases et avec quelques ajustements

La semaine « en 4 jours » sera éligible à l'ensemble des agents volontaires à temps plein (qui travaillent 1607 heures par an comme la loi le règlemente auprès de toutes les collectivités). Près de 5 500 agents peuvent ainsi prétendre au dispositif **sous réserve de l'accord de leur manager** ; les agents relevant de sujétions particulières ou de cycles spécifiques n'étant pas concernés pour le moment.

Afin de permettre une coordination et une qualité de travail optimale entre les agents d'un même service, le jour non travaillé sera fixe et il sera demandé à l'agent d'être présent au moins trois jours par semaine sur site avec un jour de télétravail accordé. Par ailleurs, et notamment pour les services qui accueillent du public, un **quota annuel de 10 jours** de permanence pourra être posé par l'agent dans le cadre d'un besoin exceptionnel. Cet aménagement a été exprimé lors du bilan de l'expérimentation.

Suite au bilan de cette expérimentation, trois scénarii seront proposés aux agents éligibles :

- un **cycle en 4 jours** avec 36 heures travaillées par semaine donnant droit à 24 jours de congés et RTT par an ;
- un **cycle en 4,5 jours** avec 37h15 travaillées par semaine donnant droit à 34 jours de congés et RTT par an ;
- un **cycle alternant semaines de 4 et 5 jours** avec une semaine de 33 heures travaillées sur 4 jours et 41h15 sur 5 jours donnant droit à 33,5 jours de congés et RTT par an.

La pérennisation du dispositif sera déployée en deux temps :

- **À partir du 1^{er} septembre 2024** pour les collectifs déjà expérimentateurs et / ou qui seraient organisés à temps pour que les agents qui le composent puissent adopter l'un des nouveaux cycles de travail imaginé.
- **Au 1^{er} janvier 2025** : pour tous les collectifs qui auront besoin des quelques mois de fin d'année pour repenser leur organisation collective.

Contact presse - Métropole de Lyon :

Magali DESONGINS

mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 – 06 69 33 08 90